PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRAND PARIS GRAND EST

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.8.7

PLAN DES IMPLANTATIONS DES CONTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

LIVRY-GARGAN

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre 2024

Grand Paris Grand Est

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
Marge de recul se substituant à l'alignement

- Marge de recul
- Implantation à l'alignement obligatoire
- Implantation à l'alignement ou en retrait, non réglementé
- Implantation en retrait de 4 mètres minimum
- Implantation en retrait de 5 mètres minimum
- Implantation en retrait de 6 mètres minimum
- Règles non représentées, se référer au règlement écrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFiP, 2024)

Date de réalisation : 03.12.2024

Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble ''Jupiter ''
93360 Noisy-le-Grand
Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

Sevran
Vaujours
Aulnay-sous-Bois
Coubron
Clichy-sous-Bois
Les Pavillons-sous-Bois
Le Raincy
Montfermeil